

BULLETIN MUNICIPAL



EDITO DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

L'été qui commence va nous apporter, en ce qui concerne notre commune, quelques petits désagréments. En effet des travaux lourds ont débuté depuis le 11 juin dernier, rue des Passeurs et rue du Trésor. La reprise complète des branchements d'eau potable, la mise en sécurité des voies du bourg de Vernon et la réfection totale de la chaussée par le Conseil Départemental, vont nécessiter de prendre des dispositions concernant la circulation du bourg.

Durant ces quelques semaines, nous devons adapter nos conditions de circulation et faire preuve de patience.

Je vous prie par avance, de nous excuser pour la gêne occasionnée, mais c'est pour le bien de tous !

Quoi qu'il en soit, le circuit du « Tour Poitou Charentes » traversera notre bourg le 30 août 2019, jour de la dernière étape du Tour, le calendrier d'exécution des travaux sera donc impérativement respecté.

A l'autre bout du village, un autre projet d'importance commence. L'appel d'offres concernant les travaux de réhabilitation de la salle de Chiré-les-Bois est publié, les travaux sont prévus pour le mois de septembre.

L'été et son lot d'évènements festifs approchent à grands pas et nous aurons le plaisir de nous retrouver pour les festivités de la fête nationale le 13 juillet, à la cave à Juliette.

En attendant de vous y retrouver, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Bertrand HERAULT

JUIN 2019

AGENDA :

- 21 juin : Fête de la musique
- 29 juin : Fête de l'école à VERNON
- 13 juillet : Fête nationale Place Antoine Boutin
- 7 septembre : Accueil d'une délégation de Mosellans
- 8 décembre : Repas des aînés

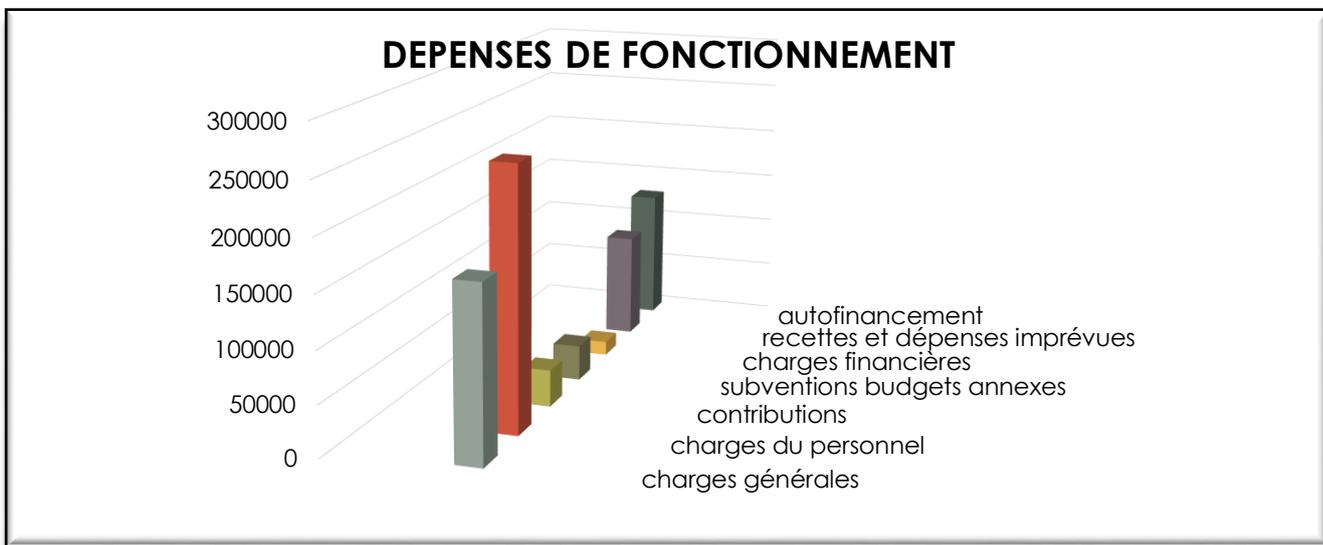


AU SOMMAIRE :

- Budget 2019 2
- Projets réalisés 3
- Infos en bref 4-5
- Retour sur les évènements 6-7

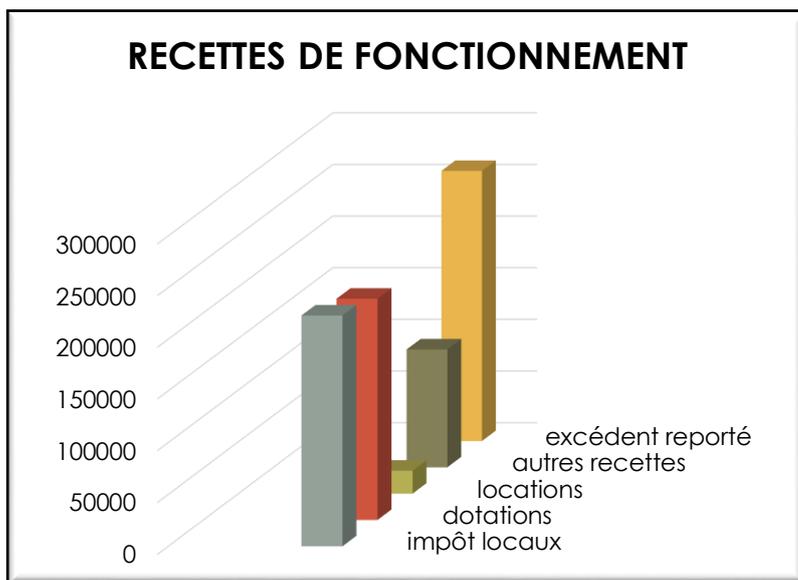
BUDGET 2019

Le budget 2019 a été voté le 5 avril. Il se trouve pour la troisième année consécutive, en suréquilibre, les recettes étant supérieures aux dépenses de 100 000 €. Cela permet de maintenir la fiscalité et de ne pas avoir recours aux emprunts pour financer l'investissement.



PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

- voirie	29 426.44
- matériels et mobilier	9 500.00
- Maison pour Tous de Chiré	200 000.00
- Eglise de Chiré-les-Bois	10 000.00
- Petite maison du bourg	64 600.00
- Eclairage public	50 000.00
- Assainissement Stade	15 000.00
- Aménagement garderie	18 000.00
- Aménagements Sécuritaires du bourg de Vernon	90 000.00



FISCALITE 2019

Taxe d'habitation 23.93 %
 Taxe foncière non bâti 16.84 %
 Taxe foncière Bâti 44.12 %

Produit fiscal attendu 222 794 €

BUDGET MULTICOMMERCE

Investissement : 30 547.17 €
 Fonctionnement : 42 727.00 €

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Investissement : 62 520.64 €
 Fonctionnement : 38 700.00 €

PROJETS RÉALISÉS

RÉFECTION DES ENROBÉS, DE LA RUE DU TRÉSOR ET RUE DES PASSEURS

Les travaux de réfection de la chaussée des rues du Trésor et des Passeurs seront réalisés entre le 21 juillet et le 25 août prochains.

Les trottoirs seront également refaits rue du Trésor, sur une portion allant de l'atelier communal au cimetière de Vernon. Deux ronds-points franchissables seront installés pour limiter la vitesse et la signalisation sera modifiée pour améliorer la sécurité

Les rues seront barrées pour les travaux, d'abord la rue du Trésor, puis la rue des Passeurs.

Un accès à la route de Nieuil sera laissé dans les deux cas pour limiter les désagréments liés à ces travaux et permettre une circulation minimum.

Au préalable, Eaux de Vienne interviendra pour réhabiliter les branchements d'eau potable pour toutes les propriétés concernées par ces travaux.



PROJET DE RÉFECTION DE LA GARDERIE

Cet été des travaux de réfection de la salle qui accueille les enfants en garderie périscolaire seront réalisés. Le sol et les peintures seront refaits et du mobilier adapté sera installé pour un espace rajeuni dès la rentrée de septembre.

SITE INTERNET EN CONSTRUCTION



Vous aurez bientôt accès au site internet de la commune qui permettra d'avoir accès à l'ensemble des informations concernant Vernon et le territoire communautaire ainsi qu'à tous les renseignements utiles dans notre quotidien.

TRAVAUX ÉGLISE DE CHIRÉ-LES-BOIS

L'église de Chiré-les-Bois présentait de grosses fissures.

Elles ont été réparées et un renforcement à la base de l'église, sous forme d'un passage en béton a été réalisé par l'entreprise BESSERON de Gizay.



REMPLACEMENT DES LAMPES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC A CHIRÉ LES BOIS :

Les lampes ont été remplacées par des lampes à Led.

Leur puissance tombe à 10 % à partir de 23 h jusqu'à 6 h du matin.

Coût net des travaux : 8091.26 € HT.

Cette nouvelle installation permettra de réduire la consommation d'électricité et de moduler l'éclairage.

INFOS EN BREF...

AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE POUR FACILITER L'ACCES AU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES JEUNES DE LA COMMUNE

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes; son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis) et l'accès à la mobilité, critère indispensable pour sortir de la précarité et trouver un emploi.

Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la commune a décidé de mettre en place une aide financière.

Cette aide s'adresse aux jeunes domiciliés sur la commune depuis plus d'un an, et dont la limite d'âge ne dépasse pas 25 ans.

Passé l'âge limite d'attribution, le jeune aura deux ans pour obtenir son permis de conduire. Passé ce délai, l'aide financière sera annulée de plein droit sans que la commune ait à accomplir de formalité.

Pour en bénéficier, le jeune devra se faire connaître auprès de la Mairie, compléter la demande mise à sa disposition, présenter une pièce d'identité, un justificatif du domicile de – de 3 mois et l'attestation d'inscription à un centre de formation au permis de conduire.

Une convention avec l'organisme formateur sera mise en place.

Les demandes ne seront pas évaluées en fonction des ressources de l'intéressé(e) ou de sa famille, le dispositif sera ouvert à tous pour ne pas stigmatiser les situations plus fragiles et dans un esprit d'équité.

Cette aide sera validée en conseil municipal et versée à l'obtention du permis directement à l'auto-école, dans un délai de 30 jours à compter de la réception du justificatif.

Projet éolien « Croix de Bertault » : le mât de mesure a été démonté

A la fin du mois d'avril, la société RES a procédé au démontage du mât de mesure du vent installé depuis 2014 à l'emplacement du projet, à un peu plus d'un kilomètre au sud-est du bourg de Chiré les Bois. Après 5 années de mesures en continu, la présence du mât n'était en effet plus nécessaire. Le projet de parc éolien « Croix de Bertault » poursuit toutefois sa route. Porté par la société RES avec le soutien de la commune, le dossier prévoyant l'implantation de 4 éoliennes est entre les mains des services de l'État depuis le printemps 2016. La préfecture a ainsi procédé à l'organisation d'une enquête publique entre les mois de mars et d'avril derniers.

A l'issue de l'enquête, le commissaire désigné s'est exprimé sur la base de l'expression des 44 personnes ayant contribué (dont 15 favorables au projet). Son avis, défavorable, a été motivé par un manque de planification de l'éolien sur le territoire. La Préfecture, qui est compétente en matière d'éolien, prendra néanmoins sa décision au regard de l'ensemble des avis exprimés dans le cadre de l'instruction (commissaire-enquêteur mais aussi autorités environnementales, Armée, Aviation civile, collectivités, etc.).

Quelles suites pour le projet ?

Ultime étape à franchir : le projet sera examiné dans les prochains mois par la Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNPS) de la Vienne. La décision préfectorale relative à l'autorisation du parc éolien sera alors attendue pour la fin de l'année.

Pour en savoir plus sur le projet : www.projeteolien-croixdebertault.fr

NOUVELLE ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE PAR LA REGION NOUVELLE AQUITAINE



La Région Nouvelle-Aquitaine exerce depuis le 1er septembre 2017 la compétence d'organisation du transport scolaire, en remplacement du Conseil Départemental conformément à la loi portant Nouvelle organisation Territoriale de la République.

En raison du transfert des 12 organisations départementales très hétérogènes avec des règles tarifaires très diverses, un travail d'harmonisation a été engagé par la région Nouvelle Aquitaine, concernant les conditions de ramassage (points de dessertes et d'arrêts, coûts de transport, sécurité et accompagnement etc ...).

Le coût du transport sera identique sur l'ensemble du territoire régional, avec une tarification basée sur le Quotient Familial.

Notre commune bénéficie d'une délégation de compétence pour l'organisation en régie communale du transport des élèves des écoles primaire et maternelle.

Ce service permet d'assurer un transport entre les deux communes du RPI, et d'assurer un transport local vers les cités et différents villages de Vernon.

Au vu de ces informations récentes, nous étudions tous les scénarios possibles pour notre transport scolaire.

Travaux salle de Chiré-les-Bois...

Le dossier de consultation du marché public est en ligne sur le site marche-securises.fr.

Les offres pourront être déposées jusqu'au 4 juillet, date d'ouverture des plis. Les travaux débuteront en septembre.

Circuits de randonnées

Les nouvelles plaquettes de randonnées du territoire communautaire des Vallées du Clain, sont disponibles en Mairie.

Prix de vente 5 €.



- 48 circuits pédestres, 466 km de chemins balisés,
- 20 bouches de circuits vélos sur 306 km

***La bibliothèque part en vacances pendant le mois d'Août...
Pensez à venir faire le plein de lecture estivale !***



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
4 Rue du Château
86340 Vernon
Biblio.vernon@orange.fr
Bibliothèques-valléesduclain

RETOUR SUR LES EVENEMENTS

VŒUX DU MAIRE

Vous êtes venus nombreux assister à la cérémonie des vœux du Maire, le 20 janvier dernier, à la salle socio-culturelle de VERNON.

Merci.



CONFÉRENCE DU 12 AVRIL



Une conférence tenue par Monsieur Sauveur FORTE a revisité sous forme d'anecdotes hautes en couleur des périodes de l'histoire de Vernon et ses particularités. Nous remercions Mr FORTE d'avoir animé ce temps d'échange historique.

NETTOYONS LA NATURE

Nouvelle édition du ramassage des déchets sur les bords de route, fossés, espaces publics et rues. Un constat rassurant : moins de déchets, 11kg au lieu de 16 kg et des lieux publics plus propres. Parmi les déchets les plus ramassés : mégots de cigarettes, papiers de bonbons, morceaux de bâches...Merci à tous les participants qui ont fait preuve d'une motivation sans faille et rendez-vous pour une prochaine édition



COMMÉMORATION 8 MAI



RETOUR SUR LES EVENEMENTS

Vide-greniers 12 mai



De nombreux exposants pour cette 4ème édition du vide-greniers et un temps au rendez-vous, propice aux visiteurs et à la convivialité.

Merci à tous les participants au vide-greniers, à l'APE qui a assuré haut la main une partie de l'organisation, la restauration, à toutes les personnes qui ont permis à cette journée de se dérouler dans de bonnes conditions, et plus particulièrement à David CHOLLET sans qui cette manifestation n'aurait pas pu être organisée.



Un club de passionnés de véhicules Volkswagen a exposé pour l'occasion des coccinelles et combis dans le bourg. Un petit air vintage qui n'est pas passé inaperçu...



Vente de kits cookies et muffins à confectionner, pour financer les projets de l'école.

L'équipe de l'APE a proposé la restauration sur place avec efficacité et bonne humeur



Rendez-vous à ne pas manquer !!!...

Le 21 juin, fête de la musique à Vernon

A 18 h30, chorale des enfants de l'école à la salle socio-culturelle

Suivie, à partir de 19h30 d'un moment musical avec le groupe CALYAD (bossanova, rock, ballades)

Accompagné d'autres musiciens qui viendront se joindre à ce rendez-vous...

Possibilité de restauration sur place chez David à la Table de Vernon

La fête du 14 juillet avec un repas festif le 13 juillet, suivi du bal et du feu d'artifice.

Une exposition de sculptures peintes sera présentée par Daniel REMIGEREAU à la cave à Juliette.

TRES BEL ÉTÉ à TOUS !

Bulletin réalisé par Magali BREGOIN, Ingrid CANTON, David CHOLLET, Harold JAVELLE et Bertrand HÉRAULT.

MERCI.